



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4630 du 14/11/2013

Concours « Terre d'avenir » Fondation Reine Paola en collaboration
avec la Fondation Dirk Frimout

Cette circulaire remplace la circulaire n° 4206 du 31/10/2012

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 1/11/2013 au 31/03/2014

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mots-clés :

Concours Terre d'avenir,
Fondation Reine Paola,
Fondation Dirk Frimout
Elèves du qualifiant

Destinataires de la circulaire

- Aux Directions et Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs d'établissement des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Aux Services de l'Inspection ;
- Aux Coordonnateurs des CEFA ;
- Aux Organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique

Personnes de contact

Service ou Association : Classes de dépaysement, des partenariats culture-enseignement, des avantages sociaux et des classes-passerelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
Meinguet Philippe	02/690.87.54	philippe.meinguet@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à nouveau à votre connaissance l'organisation du Prix « Terre d'Avenir ». Ce prix, à l'initiative de la Fondation Reine Paola en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout, est destiné aux élèves de fin du troisième degré de toutes les orientations des filières qualifiantes de l'enseignement ordinaire et spécialisé. Il s'agit de la quatrième édition de ce concours en Fédération Wallonie-Bruxelles. La proclamation solennelle aura lieu au Palais des Académies **le 8 octobre 2014**.

OBJECTIFS

Le concours vise à faciliter le passage du secondaire au supérieur en mettant l'accent sur les connaissances techniques et scientifiques mais il vise également la valorisation de l'enseignement qualifiant.

Le concours récompense une épreuve intégrée dans le cadre de la qualification professionnelle. Celle-ci sera multidisciplinaire ou interdisciplinaire et devra respecter les règles des épreuves de qualification.

CRITÈRES D'INSCRIPTION

Les élèves de fin du 3^{ème} degré (6 TQ, 7 TQ, 6^{ème} et 7^{ème} professionnelles, Forme 3 et Forme 4) de toutes les orientations d'études qualifiantes peuvent participer au concours.

Le concours est exclusivement destiné aux travaux réalisés par des élèves dans le cadre de la qualification individuellement ou par groupe de quatre maximum.

Chaque projet introduit doit refléter une vision liée à la planète Terre, l'espace ou la relation homme-terre. Voici quelques exemples des sujets abordés les années précédentes en Communauté flamande : développement durable, produits bio, recyclage, énergies renouvelables, suiveurs solaires, création d'oeuvres avec matériaux naturels et recyclés ...

PRIX

Le **premier prix** s'élève à 500 € par élève (max. 4 élèves) et 1000 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique.

Le **deuxième prix** s'élève à 350 € par élève (max. 4 élèves) et 750 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique.

Les **troisième, quatrième et cinquième prix** s'élèvent à 200 € par élève (max. 4 élèves) et 500 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique.

En outre, un maximum de **5 accessits** seront décernés d'une valeur de 100 € par élève (max. 4 élèves) et de 200 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique.

Le jury sera composé des personnes suivantes :

Président du jury : Alain Hubert – International Pola Foundation

Membres du jury : Rodrigo Alvarez – Responsable du Planétarium de l'Observatoire Royal de Belgique

Pierre Bouchez – Député, Président du Collège, Province du Brabant wallon

Patrice Goldberg – Matière Grise, RTBF

Benoît Scheid – Chercheur à l'Université Libre de Bruxelles

Jean-Marcel Thomas – Directeur Euro Space Center

Marcel Vilain – Inspecteur de l'enseignement secondaire au degré supérieur secteur

industrie

Françoise Galoux – chargée de mission à la FWB

Pascal Lizin – Directeur des relations publiques chez GLAXO-G Smith-Klein Vaccins

Christian Vanhamme – ancien Directeur CFE

CALENDRIER

Clôture des inscriptions : 31 mars 2014

Introduction du dossier complet : au plus tard 31 mai 2014

Sélection des nominés : 10 juin 2014

Défense des travaux nominés : 3 septembre 2014

Proclamation solennelle : 8 octobre 2014

Chaque école inscrite sera accompagnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Fondation Reine Paola dans la participation à ce concours.

Je vous invite également à consulter toutes les informations utiles et à vous inscrire **avant le 31 mars 2014** sur le site **www.terredavenir.be**.

Souhaitant soutenir l'enthousiasme des élèves et de leurs enseignants, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

La Directrice générale,

L-A Hanse

Timing et comment participer ?

- Bulletin d'inscription : www.terredavenir.be
- Clôture des inscriptions : 31 mars 2014
- Introduction du dossier complet : au plus tard le 31 mai 2014
- Sélection des nominés : 10 juin 2014
- Défense des travaux nominés : 3 septembre 2014
- Proclamation solennelle : 8 octobre 2014 au Palais des Académies

Fondation Reine Paola

Créée en 1992 à l'initiative de S.M. la Reine, la Fondation Reine Paola a pour objectif de favoriser l'intégration et la formation de la jeunesse.

La Fondation offre un **soutien à des projets sociétaux** qui visent l'intégration et la formation de jeunes socialement vulnérables.

Le **Prix Reine Paola pour l'Enseignement** a pour objectif d'encourager et de récompenser les enseignants. Il met à l'honneur leur créativité et dévouement en faisant mieux connaître des projets pédagogiques exemplaires.

Le programme **Ecole de l'Espoir** s'adresse aux écoles qui accueillent un public défavorisé. Son objectif est d'offrir un soutien financier et un accompagnement pour le développement de projets novateurs destinés à améliorer l'intégration des élèves et de leur famille.

Fondation Dirk Frimout

La Fondation Dirk Frimout doit son nom au premier astronaute belge. La Fondation a été créée en 1994 pour faire découvrir la beauté de la terre et de l'espace à un large public. Elle vise à promouvoir la connaissance scientifique de la terre et de l'espace.

Contact

Fondation Reine Paola
Avenue A.J. Slegers 356 bte 17 – 1200 Bruxelles
Tel : 02 762 92 51
info@terredavenir.be
www.terredavenir.be

 www.facebook.com/prixterredavenir



TERRE D'AVENIR

2013-2014

Un Prix à l'attention des élèves de l'enseignement technique, professionnel, artistique, spécialisé et CEFA.

Inscriptions jusqu'au **31 mars 2014**

www.terredavenir.be



OEUVRES DE LA REINE



APE nv



FERRERO
ARDENNES S.A.



QinetiQ Space nv



FONDATION REINE PAOLA

en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout

Quoi ?

Le **Prix Terre d'Avenir** veut faciliter le passage du secondaire au supérieur en mettant l'accent sur les connaissances techniques et scientifiques. L'implication sociétale et la créativité scientifique sont des priorités pour les générations à venir. **Le Prix récompense chaque année les meilleures réalisations présentées dans le cadre de la qualification professionnelle qui auront la terre ou l'espace comme sujet.** Celles-ci peuvent être abordées d'un point de vue scientifique, technique, artistique, écologique, sociogéographique et cosmologique et être de nature à améliorer la qualité de la vie.

Pour qui ?

Pour les élèves de fin du 3^{ème} degré de tous les secteurs de l'enseignement technique de qualification, professionnel, artistique et spécialisé (6^{ème} et 7^{ème} TQ, 6^{ème} et 7^{ème} Prof, Forme 3 et Forme 4), ainsi que des CEFA.

Combien ?

- **Le premier prix** s'élève à **500€** par élève (*max. 4 élèves*) et **1000€** pour l'école.
- **Le deuxième prix** s'élève à **350€** par élève (*max. 4 élèves*) et **750€** pour l'école.
- **Le troisième, quatrième et cinquième prix** s'élèvent à **200€** par élève (*max. 4 élèves*) et **500€** pour l'école.

Ces cinq écoles sont autorisées à porter le titre de « **Gagnant du Prix Terre d'Avenir** ».

En outre, un maximum de **5 accessits** seront décernés d'une valeur de **100€** par élève (*max. 4 élèves*) et de **200€** pour l'école.

Les montants pour les écoles sont octroyés pour l'acquisition de matériel didactique.

Critères ?

Réaliser une épreuve intégrée dans le cadre de la qualification professionnelle :

- multidisciplinaire ou interdisciplinaire
- selon les règles des épreuves de qualification
- travail de groupe ou individuel

Règlement

1. Chaque école organisant de l'enseignement qualifiant technique, professionnel, artistique ou spécialisé peut introduire, en vue du **Prix Terre d'Avenir**, de 1 à 3 travaux d'élèves par forme d'enseignement réalisés dans le cadre de la qualification professionnelle.
2. Chaque réalisation présentée sera le résultat d'un travail individuel ou de groupe rédigé par les élèves. Elle doit être multidisciplinaire ou interdisciplinaire et répondre aux règles imposées par l'épreuve de qualification. La présentation devant le jury sera réalisée par maximum 4 élèves.
3. Le sujet de la réalisation doit promouvoir les sciences et avoir comme thématique soit la terre, soit l'espace ou la relation Homme-Terre.
4. Les techniques utilisées sont libres. La partie écrite de la réalisation peut être complétée par un support informatique, des applications mécaniques ou une œuvre d'art. La partie écrite doit être rédigée en français, à l'exception des parties rédigées dans une autre langue en raison du caractère interdisciplinaire. Les autres sources et applications informatiques peuvent aussi être dans une autre langue.
5. Lors de l'introduction des travaux les délais et la présentation imposée doivent être strictement respectés. L'inscription se fera sur le formulaire d'inscription électronique adéquat. Après acceptation de l'inscription il y aura lieu d'introduire un dossier de candidature en double exemplaire – version électronique et version papier - qui comprendra le travail de fin d'études accompagné d'un portfolio de la réalisation. Le dossier doit comprendre des photos digitales ou imprimées

ou un extrait de film qui donnent une image claire des différentes étapes du travail accompli. Il n'est pas nécessaire de joindre les applications lors de l'introduction du dossier de candidature.

6. La Fondation Reine Paola constitue une commission d'admission qui procède à un examen du bulletin d'inscription et vérifie la conformité des conditions de participation des articles 2, 3, 4 et 5. Les candidats sont avertis de cette décision.
7. Le Jury choisira parmi les dossiers complets acceptés un maximum de dix nominés (cinq prix et cinq accessits) pour le **Prix Terre d'Avenir** sur base des critères généraux suivants :
 - Authenticité et sources
 - Créativité et perspectives
 - Présentation
 - Contribution du travail au progrès sur un plan humain, économique, scientifique, technologique ou écologique
 - Répondre aux exigences d'une épreuve de qualification
8. Seuls les travaux nominés seront présentés et défendus par leurs auteurs devant le Jury. La présentation et la défense seront évaluées aussi bien en fonction du contenu, de la structure, de l'implication personnelle, ainsi qu'en fonction de la créativité, de l'aisance verbale, de l'enthousiasme et de l'aspect sociétal.
9. Le **Prix Terre d'Avenir** est remis lors d'une séance solennelle. Les travaux gagnants peuvent être mis à disposition de la Fondation pendant un certain temps pour des expositions.
10. Le Conseil d'Administration de la Fondation Reine Paola statue souverainement sur tout problème quelconque concernant le présent règlement et son application.